

[Text]

up." That is not why laws are made, and I think this issue should be pursued as well.

The Joint Chairman: Well, colleagues, counsel seems to think that the regulations are fishy, and would like to proceed. Are there any comments? If not, we will go ahead.

Ms. Gaffney: It does not mention ice fishing. You have to imagine that they are talking about ice fishing.

Mr. Johnson: I would like to say I just do not agree with counsel.

The Joint Chairman: On any of the three points?

Mr. Johnson: On these last points. I can see the department's point on the practicalities of enforcement.

Mr. Bernier: So can I, but I am speaking from a legal aspect.

Mr. Johnson: I am not going to argue with you. You can go ahead.

The Joint Chairman: Just to move the meeting along, under Reply Satisfactory, I propose just to call the items and see if anyone wants to make any comments. If not, then we will immediately move to the next item.

The first item is Minister of the Environment Authority to Prescribe Fees or Charges Order.

SI/87-210—MINISTER OF THE ENVIRONMENT
AUTHORITY TO PRESCRIBE FEES OR CHARGES
ORDER

The Joint Chairman: Since there are no comments, we can move on to the next items, which are Veal Carcass Grading Regulations and Beef Carcass Grading Regulations.

SOR/87-537—VEAL CARCASS GRADING REGULA-
TIONS, AMENDMENT

SOR/87-552—BEEF CARCASS GRADING REGULA-
TIONS, AMENDMENT

November 16, 1987

1. These amendments effect the corrections requested by the Joint Committee in relation to SOR/86-29 (before the Committee on April 24, 1986) and SOR/84-434 (before the Committee on April 18 and August 15, 1985).

2. A query concerning the new section 5 of these Regulations is raised in the attached correspondence.

November 18, 1987

Dr. J.E. McGowan, D.V.M., M.V.Sc.
Senior Assistant Deputy Minister,
Agricultural Programs,
Department of Agriculture,
Sir John Carling Building,

[Traduction]

qu'un préposé puisse ordonner le nettoyage immédiat d'un emplacement en vertu de la première partie de cette disposition au cas où quelqu'un exagérerait. Les lois ne sont cependant pas faites pour ce genre d'intervention et je suis d'avis que le ministère devrait être relancé à ce sujet.

Le coprésident: Eh bien, chers collègues, le conseiller semble croire que ce règlement ne sent pas très bon et aimerait que d'autres mesures soient prises à ce sujet. Y a-t-il des commentaires? S'il n'y en a pas, c'est ce que nous ferons.

Mme Gaffney: On ne mentionne pas qu'il s'agit de pêche sur glace. Vous devez l'imaginer.

M. Johnson: Je voudrais déclarer que je ne suis tout simplement pas d'accord avec le conseiller.

Le coprésident: Sur les trois points?

M. Johnson: Sur ce dernier point. Je peux comprendre le point de vue du ministère concernant l'application du règlement.

M. Bernier: Moi aussi, mais je considère cette question sous un angle juridique.

M. Johnson: Je ne veux pas me disputer avec vous. Vous pouvez prendre les mesures que vous jugez nécessaires.

Le coprésident: En ce qui concerne les points figurant sous «Réponse satisfaisante», je propose de tout simplement nommer chacun des titres afin de voir si quelqu'un désire formuler des commentaires. Dans la négative, nous allons immédiatement passer au suivant.

Le premier point concerne le Décret autorisant le ministre de l'environnement à prescrire un droit ou des frais.

TR/87-210—DÉCRET AUTORISANT LE MINISTRE
DE L'ENVIRONNEMENT À PRESCRIRE UN DROIT
OU DES FRAIS

Le coprésident: Puisqu'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer aux deux suivants: le Règlement sur le classement des carcasses de veau et le Règlement sur les carcasses de bœuf.

DORS/87-537—RÈGLEMENT SUR LE CLASSEMENT
DES CARCASSES DE VEAU—MODIFICATION

DORS/87-552—RÈGLEMENT SUR LE CLASSEMENT
DES CARCASSES DE BŒUF—MODIFICATION

16 novembre 1987

1. Les modifications apportent les corrections demandées par le Comité mixte concernant le DORS/86-29 (examiné par le Comité le 24 avril 1986) et le DORS/84-434 (examiné par le Comité le 18 avril et le 16 août 1985).

2. Le nouvel article 5 du règlement fait l'objet d'un commentaire dans la correspondance ci-jointe.

Le 18 novembre 1987

M. J.E. McGowan, D.V.M., M.V.Sc.
Sous-ministre adjoint principal
programmes agricoles
Ministère de l'Agriculture
Édifice Sir John Carling,